Image not found or type unknown

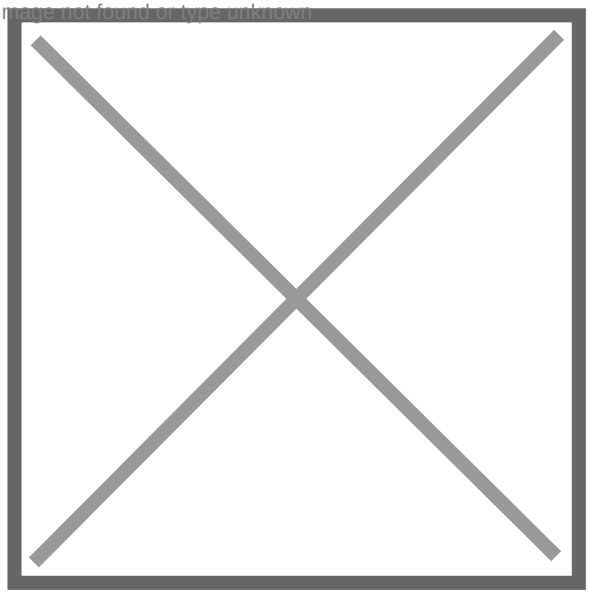

Récupéré de l'argent prêté, est ce possible ??

Par **papa77papa**, le **13/01/2012** à **11:01**

Bonjour à tous.

Voilà il y à plusieurs années j'ai prêté de l'argent à une personne (mon ex, nous étions déjà séparé et nous avons un enfant en commun) qui m'envoyais régulièrement des lettres (cela s'étale sur plusieurs années) pour me demandé de lui avancé de l'argent "libre" ou de lui avancé plusieurs PA d'un coup, soit comme sa par ce qu'elle avait des dettes de loyers, des dettes d'ameublement, des huissiers à sa porte...etc certaines lettres atteigne 15000fr.

Toutes sommes diverse additionné donne un résultat de 5000 euro prêté.

A chaque fois elle jouait sur notre fils pour me faire "craquer" et lui re-prêté de l'argent qu'elle disait à chaque me les rendre plus tard, sauf qu'elle ne me l'ai à jamais remboursé.

Depuis je lui est plusieurs rappeler que j'attendais toujours qu'elle me rembourse l'argent que je lui avait prêté, maintenant elle nie sans aucune honte avoir reçus cet argent de ma part.

J'ai bien sur gardé toutes les lettres qu'elle m'avait envoyé pour me demandé des pensions d'avance ou simplement de l'argent, dans certaines lettres elle dit elle même qu'elle sait qu'elle ne m'a pas encore remboursé...etc

La semaine dernière je lui est envoyé un courrier en recommandé pour lui demandé de bien vouloir me remboursé les 5000 euro prêté, elle m'a téléphoné en ricanant que si j'avait été trop stupide pour lui prêté c'était pas son problème et que j'avais aucune preuve que je lui avait prêté de l'argent.

Mais j'ai quand même ses lettres, certaines sont daté, signé de sa main, à son adresse.

existe t-il un recours pour que je récupère mon argent s'il vous plait ??

(je peux si besoin vous envoyé par message privé une copie de toutes lettres)

Cordialement.

Par **chaber**, le **13/01/2012** à **11:47**

bonjour

A vous lire, vous n'avez aucune reconnaissance de dettes établie dans les règles et signée.

Seule la justice pourra trancher éventuellement sur la valeur des courriers échangés.

Vous devriez consulter un avocat spécialisé pour savoir si le risque peut être tenté avec les documents en votre possession.

Par **papa77papa**, le **13/01/2012** à **15:07**

Justement j'aimerais savoir ce qui fait qu'une lettre peut devenir une reconnaissance de dette.

Je peux par messagerie priver vous montrer c'est lettres, peut être serez vous plus à même de juger c'est lettres et de me conseillé ??

Si jamais elles n'était pas valable en temps que reconnaissance de dette, alors je doit faire comme si de rien n'était et faire une croix sur les 5000 euro que je lui est prêté ?? O_O

Cordialement.

Par **amajuris**, le **14/04/2012** à **11:44**

bjr,
vous avez la trace des demandes de votre amie.
mais avez-vous la preuve des versements que vous lui avez adressée.
pour un montant de 5000 € c'est le tribunal d'instance (du domicile de votre amie) qui est compétent, pas besoin d'avocat.
dans le cas de prêt entre proches, la justice admet l'impossibilité morale de demander un écrit donc si vous avez la preuve de vos versements, vous pouvez espérer obtenir satisfaction en justice.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Marion2**, le **14/04/2012** à **17:24**

Bonjour,

Il faudrait également connaître la date du dernier "prêt" que vous lui avez accordé....

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés